



AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Par arrêté n°26-AP025 du 18 septembre 2026, le Président de la Communauté de Communes Terre Valserhône a ordonné qu'il soit procédé à l'ouverture d'une enquête publique portant sur le projet de modification n°4 du PLUiH prescrite le 18 décembre 2024, conformément aux articles L.123-1 et suivants et R.123-1 et suivants, du Code de l'Environnement.

Cette enquête sera ouverte pendant une durée de 30 jours consécutifs du mardi 20 octobre 2026 à partir de 14h00, au mercredi 18 novembre 2026 à 17h00.

Monsieur Bernard PAVIER a été désigné en qualité de commissaire enquêteur par la présidente du tribunal administratif de Lyon, par décision n°E25000238/69 du 23 juillet 2026.

Pendant toute la durée de l'enquête publique, le public pourra consulter le dossier d'enquête publique:

-sur le dossier "format papier", dans les lieux suivants, aux jours et heures habituels d'ouverture au public, sauf les jours fériés et jours de fermetures exceptionnelles :

Lieux d'enquête	Jours et heures habituels d'ouverture
Communauté de communes Terre Valserhône : Maison de l'urbanisme 195 rue Santos Dumont 01200 VALSERHÔNE	Mardi : 9h00 à 12h00 Mercredi : 14h30 à 19h00 Jeudi : 14h30 à 19h00
Mairie de Valserhône 34 rue de la République 01200 VALSERHÔNE	Lundi : 9h00 à 12h00 et 13h30 à 17h00 Mardi : 09h00 à 11h00 et 13h30 à 17h30 Mercredi : 09h00 à 12h00 et 13h30 à 17h00 Jeudi : 8h30 à 12h00 et 13h30 à 17h00 Vendredi : 09h00 à 12h00 et 13h30 à 17h00

-sur le dossier "format dématérialisé", 7j/ 7 et 24h/24 pendant toute la durée de l'enquête publique sur le site :

- <https://www.registre-dematerialise.fr/7650>
- sur un poste informatique mis à disposition du public dans les deux lieux d'enquête publique, aux jours et heures habituels d'ouverture précités, sauf les jours fériés et jours de fermetures exceptionnelles.

Pendant la durée de l'enquête publique, le public pourra consigner ses observations et propositions :

- sur les registres "papiers" ouverts à cet effet sur support papier à feuillets numérotés et non mobiles, dans les lieux d'enquête aux jours et horaires d'ouverture au public précités ;
- par voie postale au siège de l'enquête publique, à l'adresse suivante : Monsieur Bernard PAVIER, commissaire enquêteur du PLUiH de Terre Valserhône – Communauté de communes Terre Valserhône- Maison de l'urbanisme,195 rue Santos Dumont, 01200 VALSERHÔNE ;
- sur le registre dématérialisé 7j/7 et 24h/24 pendant toute la durée de l'enquête publique sur le site suivant :
- <https://www.registre-dematerialise.fr/7650>
- par courrier électronique à l'adresse suivante :
- enquete-publique-7650@registre-dematerialise.fr
- par courrier remis en main propre au commissaire enquêteur lors des permanences.

Le commissaire enquêteur se tiendra à disposition du public pour recueillir les observations et propositions sur le projet de modification n°4 du PLUiH, aux lieux, jours et horaires suivants :

Lieux de permanences	Jours	Heures
Communauté de communes Terre Valserhône : Maison de l'urbanisme	Mardi 20 octobre 2026	De 14h00 à 17h00
Mairie de Valserhône	Mercredi 28 octobre 2026	De 14h00 à 17h00
Mairie de Valserhône	Samedi 07 novembre 2026	De 09h30 à 12h00
Communauté de communes Terre Valserhône : Maison de l'urbanisme	Mercredi 18 novembre 2026	De 14h00 à 17h00

Le public pourra également recueillir pendant toute la durée de l'enquête publique, toutes informations utiles en s'adressant:

- par courrier à l'attention de Monsieur le Président - Maison de l'urbanisme de la Communauté de communes Terre Valserhône (195 rue Santos Dumont- 01200 VALSERHÔNE).
- par courriel : maison.urbanisme@terrevalserhone.fr
- par téléphone au 04.50.48.71.63 aux heures d'ouvertures habituelles de la Maison de l'urbanisme de la Communauté de communes Terre Valserhône, sauf les jours fériés et jours de fermetures exceptionnelles.

Toute personne peut, sur sa demande et à ses frais, obtenir communication de tout ou partie du dossier d'enquête publique :

- par courrier à la Maison de l'urbanisme de la communauté de communes Terre Valserhône (195 rue Santos Dumont 01200 VALSERHÔNE)
- par courrier électronique à : maison.urbanisme@terrevalserhone.fr

Le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public, pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête, aux jours et horaires habituels d'ouverture au public ,dans l'ensemble des communes de la Communauté de communes Terre Valserhône, à la Maison de l'Urbanisme de la Communauté de communes Terre Valserhône et seront également publiés pendant un an sur le site internet : www.terrevalserhone.fr

Le Président par intérim, le 1er Vice-Président, Florian MOINE